

COMMUNIQUE DE PRESSE

Négociation exclusive Suez et UnitedGlobalCom pour la cession de Noos.

**Le SIPPEREC, qui représente 38 communes de la périphérie de Paris
dans la réalisation d'un réseau câblé de 610.000 prises
veillera au respect des contrats de concession en cours.**

Au titre de sa compétence vidéocommunication, le SIPPEREC a signé en 1999 et 2000, après une procédure de délégation de service public Loi Sapin, trois contrats de concession d'une durée de 20 ans – plaque nord, plaque sud, troisième plaque - avec Lyonnaise Communications (marque commerciale Noos) pour le câblage de 38 communes représentant 1.374.798 millions d'habitants et 610.000 prises.

Au 4 septembre 2003, 84.223 prises ont été construites sur la plaque nord (soit 49,43%) et 143.438 (soit 52,96%) sur la plaque sud. Les travaux n'ont jamais démarré sur la troisième plaque.

Des protocoles d'accord ont été signés pour permettre de construire 43.100 nouvelles prises sur les plaques nord et sud en 24 mois et la reprise d'études sur la troisième plaque. Ces protocoles ont pris effet en septembre 2003.

Le syndicat constate que des négociations exclusives ont été engagées par Suez avec UnitedGlobalCom pour une période quinze jours pour la vente des actifs du groupe Suez dans Noos.

A de nombreuses reprises, Jacques Poulet¹, Président du SIPPEREC, s'est prononcé en faveur du développement du câble qui est la seule boucle locale alternative au réseau de l'opérateur historique.

La levée prochaine du seuil anti-concentration de 8 millions d'habitants marque un premier pas vers une recomposition possible pour le câble en France.

La transposition en cours des directives européennes du « paquet télécom », en mettant fin aux distinctions juridiques entre le câble et les télécommunications, constitue le deuxième événement important.

¹ Jacques Poulet est également Maire de Villetaneuse et Président de Plaine Commune

Cette remise à plat du paysage du câble est la condition de sa réussite future et du lancement de nouveaux produits et services innovants. Il faut encore que l'opérateur historique veuille sortir rapidement du câble pour que les conditions d'une concurrence équilibrée soient réunies.

Seuls des partenariats forts entre opérateurs et collectivités locales ont permis au câble de se développer. Ces partenariats doivent se poursuivre, c'est la seule garantie d'un aménagement du territoire équilibré.

Dans cet esprit et pour la prochaine période, le SIPPAREC sera particulièrement attentif au respect par le repreneur des contrats de concession de service public signés par Lyonnaise Communications. Les habitants des 38 villes concernées doivent non seulement bénéficier de services de télévision diversifiés mais aussi des services offerts par l'internet haut débit à des prix compétitifs.

Contact presse : Catherine Dumas

Tél : 01.44.74.32.09

cdumas@sipparec.fr